

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-67

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la suppression de l'observatoire de l'épargne réglementée et au suivi statistique de l'épargne réglementée ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 octobre 2019,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé

Fait le 17 octobre 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien RASPILLER